

**Assemblée générale**

Distr. générale
31 mars 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Cinquième Commission

Points 138 et 78 a) de l'ordre du jour

Budget-programme de 2022

**Les océans et le droit de la mer : les océans et le droit
de la mer**

**Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer
un instrument international juridiquement contraignant
se rapportant à la Convention des Nations Unies
sur le droit de la mer et portant sur la conservation
et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones
ne relevant pas de la juridiction nationale**

Incidences sur le budget-programme du projet de décision

[A/76/L.46](#)

**État présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale**

I. Mandat énoncé dans le projet de décision

1. Aux termes du projet de décision [A/76/L.46](#), l'Assemblée générale déciderait de convoquer une cinquième session de la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, qui se tiendrait pendant 10 jours en août 2022, et de faire en sorte que tous les services de conférence nécessaires, notamment en matière de documentation, de réunions parallèles, d'heures supplémentaires, de diffusion sur le Web, de couverture des réunions et de communiqués de presse, lui soient fournis, le cas échéant, pendant ces 10 jours.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (17 mai 2022).



II. Rapport entre le mandat énoncé dans le projet de décision et le projet de budget-programme pour 2022

2. Le mandat énoncé dans le projet de décision [A/76/L.46](#) signifie que des produits et des activités supplémentaires devront être ajoutés aux plans-programme suivants du budget-programme pour 2022 :

- a) Programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) [[A/76/6 \(Sect.2\)](#)] ;
- b) Programme 6 (Affaires juridiques) [[A/76/6 \(Sect. 8\)](#)] ;
- c) Programme 24 (Communication globale) [[A/76/6 \(Sect.28\)](#)] ;
- d) Programme 25 (Services de gestion et d'appui) [[A/76/6 \(Sect. 29C\)](#)] ;
- e) Programme 28 (Sûreté et sécurité) [[A/76/6 \(Sect.34\)](#)].

III. Produits et activités nécessaires à l'exécution du mandat énoncé dans le projet de décision

3. La demande formulée dans le projet de décision signifierait qu'une cinquième session de la conférence intergouvernementale se déroulerait sur 10 jours ouvrables en août 2022, avec tous les services de conférence nécessaires, notamment en matière de documentation, de réunions parallèles, d'heures supplémentaires, de diffusion sur le Web, de couverture des réunions et de communiqués de presse.

4. Aux fins de l'application du mandat, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences serait amené à fournir des services d'interprétation dans les six langues pour 20 séances sur 10 jours (une le matin et une l'après-midi) pour la cinquième session de la conférence en 2022. En outre, l'interprétation dans les six langues serait nécessaire pour 18 réunions parallèles sur la période de 10 jours. Cela viendrait s'ajouter à la charge de travail du Département en 2022. En ce qui concerne les services de documentation, la production en 2022, dans les six langues officielles, de huit documents de pré-session représentant un volume total de 69 500 mots, de cinq documents de session représentant un volume total de 61 200 mots et de deux documents de post-session représentant un volume total de 55 000 mots, viendrait s'ajouter à la charge de travail du Département en matière de documentation en 2022.

5. Le Département de la communication globale assurerait des services de diffusion sur le Web et couvrirait 20 séances sur la période de 10 jours de la conférence en 2022, y compris en fournissant des heures supplémentaires.

6. Pour le Bureau de l'informatique et des communications, cela signifierait : a) d'assurer des services techniques et des services de conférence pendant 10 jours de réunion parallèle pendant les heures de travail, b) de veiller à la lecture de vidéos préenregistrées pendant sept séances d'une durée maximale de trois heures, c) des frais d'heures supplémentaires pour les services techniques et les services de conférence, à l'exclusion des coûts d'interprétation, jusqu'à deux heures par jour pendant un total de 10 jours ; d) des frais d'heures supplémentaires pour les services techniques et les services de conférence pour une réunion parallèle, à l'exclusion des coûts d'interprétation, jusqu'à deux heures par jour pendant un total de 10 jours. Ces services entraîneraient une charge de travail supplémentaire pour le Bureau.

7. Aux fins de l'application du mandat, le Département de la sûreté et de la sécurité devrait prendre en charge des frais d'heures supplémentaires pour le personnel de sécurité pendant 10 jours ouvrables.

IV. Incidences budgétaires

8. On trouvera dans le tableau 1 des informations sur les ressources supplémentaires à prévoir au titre des services de conférence.

Tableau 1

Ressources supplémentaires à prévoir au titre des services de conférence

(En dollars des États-Unis)

	<i>Ressources à prévoir pour 2022</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	
Autres dépenses de personnel	
Interprétation	322 000
Traduction	572 700
Total partiel (chapitre 2)	894 700
Chapitre 28 (Communication globale)	
Services contractuels	
Services de diffusion des réunions sur le Web	8 100
Communiqués de presse	58 100
Total partiel (chapitre 28)	66 200
Chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications)	
Autres dépenses de personnel	
Services techniques et services de conférence, y compris les heures supplémentaires	27 200
Frais généraux de fonctionnement	
Lecture de vidéos préenregistrées	2 800
Total partiel (chapitre 29C)	30 000
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)	
Autres dépenses de personnel	
Heures supplémentaires pour le personnel de sécurité	23 000
Total partiel (chapitre 34)	23 000
Total	1 013 900

9. Un montant supplémentaire de 107 400 dollars est également à prévoir en 2022 au chapitre 36 (Contributions du personnel).

V. Récapitulatif des ressources nécessaires

10. Les incidences budgétaires pour 2022 s'élèvent à 1 121 300 dollars, comme le montre le tableau 2.

Tableau 2

Ressources supplémentaires à prévoir

(En dollars des États-Unis)

	<i>Ressources à prévoir pour 2022</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	894 700
Chapitre 28 (Communication globale)	66 200
Chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications)	30 000
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)	23 000
Chapitre 36 (Contributions du personnel)	107 400
Total (contributions du personnel incluses)	1 121 300

VI. Possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour 2022

11. Aucune ressource n'est prévue dans le budget-programme de 2022 pour financer l'exécution du mandat énoncé dans le projet de décision. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans les chapitres correspondants du budget-programme de 2022 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires pour 2022.

VII. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

12. L'adoption du projet de décision [A/76/L.46](#) par l'Assemblée générale entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 013 900 dollars au titre des chapitres suivants du budget-programme de 2022 :

- a) 894 700 dollars au Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) ;
- b) 66 200 dollars au Chapitre 28 (Communication globale) ;
- c) 30 000 dollars au Chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) ;
- d) 23 000 dollars au Chapitre 34 (Sûreté et sécurité).

13. Le montant total de 1 013 900 dollars devrait faire l'objet d'une ouverture de crédits pour 2022 par l'Assemblée générale.

14. Il faudrait prévoir au chapitre 36 (Contributions du personnel) des ressources additionnelles d'un montant de 107 400 dollars, pour lesquelles l'Assemblée générale devrait ouvrir des crédits supplémentaires, à compenser

par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de 2022.
